

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB_2023_47

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/11/2023

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, HERVIOU, JULIEN, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, DELOLY, ESTEVES, VIOSSAT, BOINOT

MMES BLANC Françoise, BLANC Christine, RACHON, RIVATON, PERROT, GLAZKOFF, ORAND, COUTURIER.

Excusés ayant donné pouvoir : MMES MAIRE (pouvoir à Mme RIVATON), PACHOUD (pouvoir à Mme BLANC Christine), NAZZI (pouvoir à M. ESTEVES), M. LAURENT (pouvoir à M. AUBERT)

Excusés : MMES TANIOS, LAURENCO

Secrétaire de séance : M. ESTEVES

Objet : Subventions aux associations 2023

Domaine d'intervention : 7.5- Finances locales - Subventions

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subvention des associations locales, celles relevant des clubs sportifs ou assimilés ayant été étudiées par la commission communale des sports en s'appuyant sur les activités 2022/2023.

Il est proposé d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

<i>Associations</i>	<i>Subvention 2021-2022</i>	<i>Subvention 2022-2023</i>
ACCA	200,00 €	200,00 €
Apel Les Primevères	200,00 €	200,00 €
APE Emilio	200,00 €	200,00 €
Art et Culture	600,00 €	600,00 €
Association Socioculturelle de Faucomières	900,00 €	900,00 €
Basket Club	1 600,00 €	1 600,00 €
Fêtes et Loisirs	900,00 €	900,00 €
Gymnastique volontaire	300,00 €	300,00 €
Judo Club	500,00 €	500,00 €
Montélier Je Lis	1 850,00 €	1 850,00 €
Pétanque des Amis	500,00 €	500,00 €
Tennis club	1 000,00 €	1 300,00 €

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

SLO

ID: 026-212601975-20231122-DELIB_2023_47A-AR

<i>Associations</i>	<i>Subvention 2021-2022</i>	
Tennis de Table	480,00 €	480,00 €
U.S.M.	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL	12 230	12 530

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'octroi des subventions proposées ci-devant,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 22/11/2023

Le Maire,



Bernard VALLOU (Orôme)

